

Image not found or type unknown



Crédit sur personnes âgées

Par **bclaude**, le **23/07/2009** à **10:46**

Bonjour,

Ma belle-mère est décédée le 7 juillet dernier et j'ai appris qu'elle avait un crédit à la consommation fait par sa banque. Je suis très surprise que la banque lui ait accordé le crédit, car ma belle-mère allait faire 75 ans au mois d'août et que son seul revenu était la réversion de 700 € de son mari décédé lui aussi depuis plusieurs années. Pourquoi le banquier lui a-t-il accordé un crédit de 3000 € et pourquoi ce crédit n'est pas accompagné d'une assurance décès, vu son âge et ses revenus ?

Y a-t-il un recours, une loi pour mettre en évidence un abus ?

Merci de votre réponse.

brigitte